



CHARTRE DE QUALITE

Charte de Qualité de la société MJ ENERGIES.

Le personnel du réseau **MJ ENERGIES** est un groupe de professionnels qui s'engage sur la qualité des prestations, afin de garantir la satisfaction du client.

LE PERSONNEL MJ ENERGIES S'ENGAGE A :

ARTICLE 1.- Effectuer toutes prestations dans le cadre de la mission dans le respect des règles de l'art et des normes en vigueur.

ARTICLE 2.- Informer, conseiller, avertir le client sur les normes et règles en vigueur à ce jour.

ARTICLE 3.- Etre aimable, agréable, poli, et instaurer avec le client un climat de confiance respectueux de ses besoins.

ARTICLE 4.- S'engager sur les délais d'exécution maximum (hors cas de force majeure).

ARTICLE 5.- Appliquer les préconisations de l'Union Technique d'Electricité (U.T.E.).

ARTICLE 6.- Utiliser le matériel et accessoires fournis, suivre les indications du cahier des charges, appliquer scrupuleusement les préconisations des fabricants des produits.

ARTICLE 7.- Certifier être titulaire des diplômes et des certifications et/ou de l'expérience minimale requise par la réglementation pour effectuer les travaux demandés.

ARTICLE 8.- Respecter les normes en vigueur, employer un personnel compétent, maintenir la formation professionnelle à un haut niveau de technicité des collaborateurs dans leur domaine d'expertise.

ARTICLE 9.- Assurer le Service Après-vente dans les meilleurs délais.

ARTICLE 10.- Garantir la propreté du chantier une fois le travail achevé, dans le respect des normes environnementales.